



Communiqué

15 septembre 2018

Foncier : la Normandie consomme, les espaces naturels trinquent

Le CESER de Normandie tire le signal d'alarme sur l'artificialisation croissante des espaces naturels et agricoles. Il fait des propositions à mettre en œuvre dans le cadre du futur schéma régional d'aménagement, le SRADDET.

Artificialisation : le facteur 5

En Normandie, la ville prend ses aises. L'étalement urbain **progressé à un rythme 5 fois supérieur** à la croissance démographique, beaucoup plus rapidement que dans les autres régions de France. Chaque année, ce sont environ **2700 ha qui sont retirés** aux espaces naturels et agricoles. La situation est identique **pour le logement** : la croissance du parc est 5 fois supérieure à celle de la population. En toute logique, les logements vacants se multiplient : ces derniers concernent **7,9% du parc** en Normandie.

Des zones d'activité peu économiques

La vacance ne concerne plus seulement l'habitat, mais également **les zones d'activité**. Favorisées par la concurrence entre communes ou entre intercommunalités au nom de l'attractivité, ces zones périphériques **dévitalisent également les centres**. Conscient de ces différents problèmes, le législateur a créé divers instruments de planification : les PLU, les SCOT et, au sommet, le SRADDET, que la Région Normandie proposera à la consultation en décembre prochain.

Aux grands maux la prescription

Ce schéma comporte plusieurs orientations largement partagées par le CESER. Mais auront-elles des effets ? C'est toute la question. Le SRADDET doit comporter des « règles générales », c'est-à-dire un ensemble de **dispositions prescriptives**, qui s'imposent aux aménageurs locaux. Un excellent moyen de limiter l'expansion foncière en fixant des limites de consommation d'espace. Sauf que... Il apparaît que le projet de SRADDET contient **relativement peu de règles générales**, à même d'inciter les collectivités à passer l'action. Le CESER formule donc un ensemble de propositions pour dépasser les concurrences territoriales et renforcer la planification et la gestion foncière.